

FÉVRIER 2022



VOLOGNE infos

Le journal de Granges-Aumontzey



Sommaire

- 01 ÉDITO
- 03 ORGANIGRAMME SERVICES TECHNIQUES
- 04 TRAVAUX
- 05 TAILLE DES HAIES
- 06 DIVAGATION D'ANIMAUX
- 07 CENTRE DE LOISIRS
« LA RONDE DES SOTRÉS »
- 08 PÔLE SOCIO CULTUREL SIMONE VEIL
- 11 UNE COMMUNE, UN SAPIN, UNE FORÊT
- 12 ECOLE
- 15 C.C.A.S.
ELECTIONS 2022
- 16 MISSION LOCALE
ADMINISTRATION
- 17 LES MARCHÉS
- 18 SANTÉ
- 19 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
- 20 FESTIVITÉS DE NOËL
- 21 URBANISME
- 22 LE PARC NATUREL RÉGIONAL
DES BALLONS DES VOSGES
- 23 LES AMATEURS DE MOTOS ANCIENNES
TRANSFERT DU SERVICE DES IMPÔTS
DES ENTREPRISES
- 24 AMITIÉS & LOISIRS
- 25 SDEV
- 27 LOCAUX COMMERCIAUX DISPONIBLES
- 29 LA RUE SALENGRO
- 30 ETAT CIVIL
- 32 UN RÊVE DE NOEL



Directeur de publication : Mairie de Granges-Aumontzey
Crédit photos : Mairie de Granges-Aumontzey, École Jules Ferry,
Compagnie des Joli(e)s Mômes, SMAV - Adobe Stock

Edito

Mesdames, Messieurs,
Mes chers concitoyens,

Au nom de toute l'équipe municipale et de l'ensemble du personnel communal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022, féconde, emplie d'espoir et de projets. J'ai une pensée particulière pour les personnes malades ou isolées mais également pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que notre commune reste le foyer chaleureux que vous connaissez.



L'année 2021 s'est achevée et elle n'a pas été celle du retour à la normale espérée.

Comme l'année précédente, la Covid a entravé de nouveau notre vie quotidienne. Malgré la vaccination qui a été pratiquée de façon intensive, nous la subissons encore au quotidien.

Cependant, bien que la contagion demeure de façon importante, cette cinquième vague a des conséquences moins importantes que les précédentes. Nous dénombrons aujourd'hui moins de personnes hospitalisées et de décès, du fait notamment de cette vaccination qui a permis d'en atténuer la gravité. Pour autant, nous devons rester vigilants et continuer à respecter les gestes barrières. Nous, collectivité, devons aussi adapter nos fonctionnements et décisions en prenant en compte l'évolution de la situation et je veux ici remercier l'ensemble du personnel communal pour le dévouement. Croyez-moi, ce n'est jamais de gaieté de cœur que nous devons annuler certaines manifestations dont nous avons tous par ailleurs un grand besoin.

Nous sommes persuadés que votre volonté associée à la nôtre, nous permettra de poursuivre notre route ensemble vers des avenir heureux.

Pour autant durant l'année 2021, vos élus (es) ont continué à travailler pour faire évoluer notre commune et je vous liste ci-dessous les principaux investissements réalisés en 2021 ;

- Travaux réalisés sur les réseaux eau-assainissement avec notamment l'extension du réseau d'eau de la rue de Blancheferne pour 26 077 €, au gymnase reprise des réseaux pluviales avec puits perdu et eaux usées pour 10 836 € et enfin divers raccordements de maison ou réparations de fuite pour 10 555 €.
- A des fins de suivi opérationnel et d'une gestion efficace, notre service eau- assainissement peut compter maintenant sur une télégestion et de supervision des infrastructures, pour cet investissement 50 688 € avec une subvention attendue de 17 700 € de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- Étude et diagnostic de l'ensemble de nos réseaux d'eau et assainissement, réalisé par le Cabinet DEMANGE pour un coût de 46 000 € avec une aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de 26 400 €. Étude très attendue par les élus pour une parfaite programmation pluriannuelle de travaux et d'actions à mener, qui permettra également de prioriser les travaux de voirie.

Investissements sur le budget de la commune :

- Acquisition de matériel pour les divers services (administratif, technique et scolaire-périscolaire) : 48 471 €
- Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes : 11 998 €
- Extension et sécurisation du gymnase, l'investissement phare de cette année avec un coût global de 385 326 €, avec des aides de l'État : 94 432 €, la Région : 43 995 €, le Département : 36 681 € et la Communauté de Communes : 11 178 €
- Remplacement du parc informatique dans les écoles : 7 806 € avec une aide de l'État dans le cadre du plan de relance de 5 770 €
- Réalisation d'une réserve incendie aux Chappes pour 17 762 €

Edito

- Études et travaux de voirie (amont de la rue de Blanche-feigne, les Chappes et le bas de la rue du Pré Genet), un investissement de 155 606 € avec une aide du Conseil départemental de 18 200 €
- Diverses extensions de réseau électrique et éclairage : 14 279 €
- Étude sur la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) : 6 337 €
- Déconstruction et désamiantage du chalet de chasse au Rayau : 19 928 €
- Travaux sur le terrain de foot pour 54 692 € avec une aide la Fédération de française de football de 7 000 €
- Achat d'un minibus et de jeux pour le pôle socioculturel : 36 923 € et une aide de la CAF de 13 064 €

Comme vous pouvez le constater, le total des investissements communaux pour 2021 se montent à 771 839 €, sans augmentation des taux communaux. Et un investissement de 144 156 € sur le budget eau-assainissement avec un prix de l'eau, resté stable.

L'année 2022 verra en projets majeurs, la reconstruction du chalet de chasse. Pour rappel avec comme financement principal, le remboursement de l'assurance. La poursuite de la réfection de notre voirie, la commission travaux va prochainement se réunir pour retenir les tronçons avec pour axe majeur, facilité les mobilités douces.

Par ailleurs, notre commune a cumulé un certain retard sur la mise en conformité et l'accessibilité de nos différents bâtiments, nous avons jusque juillet 2022 pour terminer ce programme. Une demande de prorogation auprès de la Direction Départementale des Territoires sera demandée avec un calendrier de programmation sur 3 ans et 200 k€ sont à prévoir.

Je vous avais annoncé la réalisation de notre aire plurifonctionnelle pour cette année, le retard sur les études, nous oblige à reporter la réalisation de ce projet à 2023 dans l'attente des demandes et de retours de subventions.

Le scolaire et périscolaire seront de nouveau au cœur des préoccupations des élus, en lien avec les représentants des parents d'élèves et des enseignants. En effet, le conseil municipal entérinera le choix du conseil des écoles sur le retour ou non de la semaine à 4 jours. Si changement il y a, nous devons proposer aux parents et aux enfants une nouvelle offre d'accueil le mercredi avec une réorganisation du service.

Toujours autour de l'enfant, Corinne MOUROT adjointe déléguée au scolaire et périscolaire, une nouvelle tarification de la cantine sera travaillée et proposée au vote du conseil municipal. Ce changement de tarifs devrait apporter un accès à la cantine au plus grand nombre et surtout moins chère.

La sécurité de nos enfants est une de nos priorités, Martine BONNE, conseillère municipale déléguées à la transition écologique, travaillera avec les enseignants et les enfants sur les écomobilités. Programme complet d'accompagnement scolaire des trajets maison/école, sur 2 ans.

Je n'oublie pas que cette année est et sera l'année du grand changement pour notre territoire avec une nouvelle Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, composée de seulement 8 communes (Gérardmer, Granges-Aumontzey, Le Tholy, Xonrupt-Longemer, Le Valtin, Champdray, Liézey et Réhaupal) pour 15 000 habitants. Le maître mot de cette nouvelle entité sera la proximité, où Granges-Aumontzey y sera bien représentée avec 5 conseillers (ères) communautaires (Corinne MOUROT, Régine GUYOT, René STACH, Etienne LAURENT et moi-même) sur 30. Je peux déjà vous annoncer quelques changements avec la prise de compétences musique, médiathèque et ludothèque avec une tarification attractive et la mise en place d'un passeport communautaire.

Un travail conséquent attend les élus (es) avec notamment les transferts des compétences eau/assainissement et urbanisme pour 2023, sans oublier le sujet de la réorganisation du ramassage des ordures ménagères et de la tarification avec une part incitative, toujours pour 2023.

Travaux

Résumé de quelques travaux effectués par nos services :

- Réfection totale du chemin des Ansonges, avec location d'une mini pelle de 8T et d'un rouleau compacteur pour un total de 40 heures de main d'œuvre. Coût des travaux : 5926€.
- Sécurisation à la sortie des écoles rue Paul Ancel-Seitz.
- Pose de panneaux indicateurs de feux tricolores (passage piétons) avec déclenchement automatique d'un flash à partir de 45KM/H. (Ceci pour attirer l'attention des automobilistes.)
- Espaces Verts : Nettoyage des massifs pour préparer le refleurissement au printemps.
- Atelier : Réparation du tractopelle, entretien de l'outillage à main et des tracteurs tondeuses...
- Fêtes de fin d'année : Mise en place des sapins de Noël et pose des illuminations. Préparation du marché de Noël.
- Service des eaux : Veille à l'entretien et au bon fonctionnement de la station d'épuration, des captages d'eau et du réseau de distribution (recherche de fuite, raccordement de nouvelle installation ...)
- Reprise des travaux de réhabilitation de l'appartement du CCAS rue du 14 Novembre 1944 (isolation intérieur, rayage et pose de placo, parquet...)
- Toujours et encore le nettoyage des espaces d'apport volontaire, réalisé par nos service, une fois par semaine. Merci de respecter ces lieux. La déchetterie de Gérardmer vous accueille avec le plus grand plaisir et toujours gratuitement.



Travaux réalisés par les entreprises :

Démarrage du programme pluri-annuel de réfection des voiries communale par :

- la rue de Blanche Feigne, suite aux travaux d'extension du réseau d'eau.
- rue du Pré Genet avec adoucissement du passage de l'ancienne voie ferrée
- rue des Chappes après le camping du château vers le Clos Yakari.

Travaux réalisés pour un montant de 119209€ par l'entreprise Broglio.

Pose d'un enrobé à la sortie arrière de l'école maternelle ainsi que le trottoir longeant l'accès au parking du gymnase. Travaux effectués par l'entreprise Vichard.

Éclairage public, remplacement des lampadaires place d'Ertigen et sur le parking de l'ancienne école Charlemagne rue David. Réalisé par l'entreprise Citelum. Montant des travaux 8820€.

À la Toussaint : nettoyage des allées du cimetière et des espaces de tri par l'association Eau et Pierre. Merci à tous de respecter ces espaces de tri en jetant vos déchets dans le bon bac. Signalétique affichée.



Taille des haies

Après le 1^{er} avril, il ne faudra plus tailler vos haies ni élaguer vos arbres...

À partir du 1^{er} avril et jusque-là fin du mois de juillet, agriculteurs et particuliers sont invités à ne pas porter atteinte aux oiseaux.

Si vous aimez les haies taillées au carré et les arbres proprement élagués, alors il va falloir vous presser : à partir du 1er avril et jusqu'au 31 juillet, il ne faut surtout pas tailler ses haies ni élaguer ses arbres, biodiversité oblige. Explications.

Ces dates, comme nous le rappelle la LPO, correspondent à la saison de nidification chez les oiseaux. Couper des branches en cette période revient donc à déloger les volatiles et, par conséquent, à les empêcher de se reproduire.

« Le Merle noir, le Rouge-gorge familier, l'Accenteur mouchet, le Verdier d'Europe, le Pinson des arbres et bien d'autres, utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids. »

En ce qui concerne les agriculteurs, une interdiction leur est formellement imposée par la loi à partir du 1er avril (depuis un arrêté du 24 avril 2015). Mais les particuliers attachés au bon équilibre de la biodiversité ont toutes les raisons de s'y plier également et, même, comme le recommandent les associations, de l'anticiper (et, quoi qu'il arrive mieux vaut se renseigner auprès de sa mairie car certaines préfectures imposent des réglementations locales concernant la taille des haies.)

« Attention : à l'échelle nationale, il n'existe pas d'interdiction de tailler la haie pendant la période de reproduction des oiseaux. Cependant, l'article R411-15 du code de l'environnement donne aux préfets le pouvoir de prendre, dans leur département, les mesures nécessaires afin d'empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation des habitats naturels des espèces protégées. Par exemple, un préfet a le pouvoir d'édicter un arrêté préfectoral afin d'interdire pendant une certaine période de l'année la taille des arbres et haies. »

De plus, nous rappelle le site 18h39, « *Les haies servent aussi d'habitat aux insectes et aux petits mammifères, comme le muscardin et le hérisson d'Europe* ». Si attendre quelques mois avant de tailler ses haies peut



garantir quelques jours de tranquillité à ces animaux, ça vaut la peine de patienter.

Enfin, conseille la LPO, « *si vous décidez de tondre, épargnez quelques zones afin de laisser aux amphibiens, insectes et aux petits mammifères, un refuge de tranquillité.* »

Avoir un jardin net et propre, c'est bien. Avoir un jardin plein de vie, c'est encore mieux !

Pour rappel, un arrêté du Maire N° 254/2016 portant réglementation de l'entretien des trottoirs et rues dit :

Article 3 : L'entretien des végétaux

Taille des haies : les haies doivent être taillées par le propriétaire ou le locataire à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2m, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage : les branches et les racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire ou du locataire, après mise en demeure restée sans effet.

A noter que la plantation des haies doit se situer à une distance d'au moins 50cm de limite et pour les arbres ou arbustes de plus de 2m de haut à au moins 2m de limite.

Divagation d'animaux

A/ Définitions

La divagation n'est définie précisément par la loi que pour les chiens et les chats (article L. 211- 23 du Code rural et de la pêche maritime). Pour les autres animaux, l'état de divagation devra donc être caractérisé en fonction de l'espèce concernée, de l'accessibilité des lieux (clôtures, enclos, ...), de la surveillance de l'animal, de son éloignement par rapport à son maître ou à son habitat. La divagation des chats reprend ces critères.

Chat : Article L211-23 du CRPM : Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Chien : Article L211-23 du CRPM : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Article R. 211-3 du CRPM : Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et adresse de son propriétaire.



B/ Responsabilités du propriétaire

Article 1243 du code civil : Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. Article R223-35 du CRPM Tout chien ou chat ayant mordu ou griffé une personne doit être soumis à une surveillance durant une période et selon des modalités définies par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture, dans les conditions prévues par l'article L. 223-10. Cette surveillance comporte l'obligation pour le propriétaire ou le détenteur de soumettre l'animal, vacciné ou non, à trois visites effectuées par un vétérinaire sanitaire. Il est interdit, pendant cette période de surveillance, au propriétaire ou au détenteur de l'animal de s'en dessaisir, de le vacciner ou de le faire vacciner contre la rage, de l'abattre ou de le faire abattre sans autorisation du préfet selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'agriculture. Pour les chiens ayant mordu une personne, l'article L. 211-14-2 précise que le propriétaire ou détenteur **doit, non seulement déclarer la morsure en mairie**, mais également soumettre son chien à une évaluation comportementale pendant le délai de la période de surveillance « rage » (arrêté du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs, art. L. 211-14-2). Le propriétaire ou le détenteur du chien est dès lors dans l'obligation de faire procéder à une évaluation comportementale, mentionnée à l'article L 211-14-1, sans qu'une injonction préalable du maire ne soit nécessaire.

C/ Sanctions

Article R215-4 du CRPM : est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe, le fait de garder en plein air des bovins, ovins, caprins ou équidés et lorsque l'absence de clôtures, d'obstacles naturels ou de dispositifs d'attache ou de contention en nombre suffisant est de nature à leur faire courir un risque d'accident. Article R412-44 du code de la route tout animal isolé ou en groupe doit avoir un conducteur.

Les animaux errants saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à un lieu de dépôt et y sont maintenus aux frais du propriétaire ou du détenteur (article L. 211-21 du CRPM).

Centre de loisirs « La Ronde des Sotrés »

Les enfants du centre de loisirs au Pôle Socio Culturel Simone Veil à Granges-Aumontzey, ont sauvé le monde de Narnia, lors de ces dernières vacances d'Octobre 2021

Une vieille légende raconte qu'au commencement, le monde de Narnia fut créé par le lion Aslan, qui, en chantant, créa des arbres, des collines, des fleuves et toutes les autres choses essentielles à un monde. Il ajouta cependant à certains animaux le don de pouvoir parler. Mais Narnia fut conquis par la Sorcière blanche, descendante de djinns et de géants. Cent ans plus tard, quatre frères et sœurs, arrivées de notre monde par une armoire magique, rencontrèrent un faune, du nom de Mr Tumnus. Après s'être alliés à Aslan, les quatre enfants se débarrassèrent de la sorcière. Ils régnèrent à quatre sur Narnia. Leur règne marqua une incroyable période de prospérité, l'âge d'or de Narnia...

Mais Narnia a été en danger lors du début de ces dernières vacances... La sorcière blanche a été de retour ! Le pays de Narnia a été à nouveau en danger face à cette terrible magicienne.

L'armoire magique retrouvée au fond d'une grotte à **Granges-Aumontzey**, a permis au monde de Narnia de faire appel aux enfants du **centre de loisirs « la Ronde des Sotrés »**, sur le **pôle Socio Culturel Simone à Granges-Aumontzey** pour lui venir en aide et retrouver Aslan, porté disparu afin de vaincre la sorcière définitivement...

Les enfants ont été très courageux et habiles pour entrer dans ce monde enchanteur. Ils se sont préparés physiquement lors de sorties inédites (Jumpstreet Épinal, Game Park 88, La piste Zimm Saint-Dié des Vosges, Cinéma « Le Loup et le lion », Baignade à Épinal...) et en se fabriquant casques, armures, boucliers, couronnes, arcs, épées... et résoudre ainsi toutes les énigmes et épreuves qui les attendaient.

Ils ont poursuivi la sorcière à travers de nombreuses animations. Ce fut l'occasion d'activités artistiques et manuelles variées, mais aussi de jeux divers, proposés par l'équipe d'animation.

Ces activités étaient encadrées par Sylvie, Angélique, Laetitia, Catherine H, Catherine L et Malika sous la responsabilité de Bastien Liégeois, directeur du centre.



Bienvenue au pôle Socio Culturel Simone Veil

Après plusieurs mois d'attente, l'ensemble des élus locaux, habitants et professionnels ont enfin pu se retrouver pour officialiser le pôle socio culturel Simone Veil. Cette inauguration a permis de mettre en lumière une réflexion et une restructuration débutée en 2018. De manière unanime, la délégation présente a reconnu la qualité de cette réalisation.

Le projet démarré sous le mandat de Guy Martinache a coûté au total 1,6 millions d'euros subventionné à hauteur de 900 000 euros par l'État, la région, la caisse d'allocation familiale et les collectivités locales. Monsieur Frédéric Thomas, Maire de Granges- Aumontzey a loué « la réussite d'un collectif ».

Le pôle qui a pris la suite du collège Georges Brassens est une structure qui regroupe les Accueils collectifs de mineurs, une micro crèche associative, le Syndicat Mixte des Arts Vivants ainsi qu'un hébergement collectif. La transformation de ce lieu en fait aujourd'hui un lieu propice à l'animation, à la culture, aux loisirs, à l'enseignement et aux échanges. Cet investissement au profit de la jeunesse est important pour éviter les inégalités territoriales. L'engagement de la municipalité est aussi la reconnaissance de la place et du rôle des temps périscolaires dans l'éducation de nos enfants.

Sous la responsabilité de Bastien Liegeois, le site permet d'accueillir des groupes en demi-pension ou pension complète. La proximité avec les terrains de sports ainsi que le gymnase pourront permettre d'accueillir des équipes sportives ou des associations culturelles sur plusieurs jours.

En regroupant l'ensemble de ces services, le pôle socio culturel sera au cœur de la vie culturelle et pédagogique de la commune.



DISCOURS D'INAUGURATION DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers amis, vous voudrez bien m'excuser si j'ai oublié, bien involontairement certains d'entre vous.

Quoi qu'il en soit, je n'oublie pas les personnes clés de cette réalisation; le cabinet Architecte Mandataire CARTIGNIES & CANONICA: M. Alain CARTIGNIES, le concepteur. Mathieu RICHARD, la maîtrise d'œuvre.

À ces 2 personnes, je voudrais ajouter, les bureaux d'étude, toutes les entreprises, chefs de chantier, ouvriers, apprentis qui ont œuvré pendant plus d'un an sur ce chantier.

Je voudrais les remercier tous pour la qualité de leur travail, leur capacité à travailler en bonne intelligence sur le terrain. Je tiens, à ce propos, à saluer cet esprit d'équipe, cette bonne entente qui a régné pendant toute la durée des travaux et qui a permis de gagner du temps et d'éviter beaucoup de perte d'énergie.

Merci à vous tous et bravo.

La réussite d'un tel projet repose, bien évidemment sur la qualité des travaux réalisés par les entreprises, mais elle repose également et surtout sur la qualité de la maîtrise d'œuvre.

La conception, tout d'abord, c'est la base, la clef de voûte du système puis le suivi, la coordination des intervenants, le respect du cahier des charges et des délais.

Je rappelle qu'il faut remonter au mandat précédent pour trouver les premiers éléments de réflexion conduisant à ce chantier faisant suite à la fermeture de notre Collège. Mais c'est fin 2017 et début 2018 que le projet prend forme avec les réunions municipales et la vente du collège par le Conseil départemental pour l'euro symbolique. Parallèlement Monsieur le Maire, Guy MARTINACHE réunit un comité de pilotage pour mieux cerner les besoins présents et futurs de la population sur le plan social, culturel, sportif...

Fort de ces éléments, M. CARTIGNIES, architecte, nous a réalisé un avant-projet. Il nous a écouté, au sens le plus noble du terme. Il s'est approprié nos idées, nos souhaits en faisant preuve d'une très grande empathie, pour enfin aboutir au projet définitif.

C'est donc, pas moins de 50 réunions hebdomadaires que nous avons assurées ensemble, avec la commission travaux chargée du suivi du chantier,



composée surtout de M. Philippe PETITGENET qui a suivi et participé à l'ensemble des réunions, Guy MARTINACHE et moi-même. Je n'oublie pas non plus la participation du personnel communal et plus particulièrement celle de Bastien LIEGEOIS, Directeur du périscolaire, de Magalie MELINE, notre DGS et sans oublier Emmanuelle PENTECOTE, pour le suivi financier. Ils se sont souvent « arraché les cheveux » devant la complexité des dossiers et les délais toujours très courts pour atteindre les objectifs d'ouverture de la micro crèche et de l'école de musique fixée à la rentrée scolaire de septembre 2019. Et ensuite l'hébergement début janvier 2020, hébergement qui n'a pu être utilisé qu'une seule nuitée, cet été avec le centre de loisirs et dans l'urgence. Nous sommes impatients d'accueillir nos hôtes dans un hébergement collectif splendide, spacieux, bien équipé et qui fait déjà des envieux. Merci à Corinne MOUROT, 1ère Adjointe pour ta proposition d'hébergement tournée vers les sportifs mais pas que. Déjà les demandes de location arrivent.

Aujourd'hui, le projet est terminé, nous pouvons donc mesurer l'écart entre le résultat attendu et le résultat obtenu. Et je reconnais bien volontiers que le résultat obtenu est tout à fait à la hauteur de nos attentes. Même si je le conçois, quelques améliorations sont encore ici et là à trouver et notamment l'acoustique.

C'est donc un grand plaisir, et j'ose le dire avec une certaine fierté, pour les élus que nous sommes heureux d'inaugurer cette nouvelle infrastructure communale Simone VEIL, qui s'inscrit dans le temps.

John Fitzgerald Kennedy a dit « L'art de la réussite consiste à savoir s'entourer des meilleurs. »

Eh bien, nous avons su nous entourer des meilleurs puisque c'est une réussite.

Bien sûr, une telle réussite a un coût total de 1 637 231 € TTC.

DISCOURS D'INAUGURATION DU MAIRE (SUITE)

Mais lorsqu'une commune entreprend des travaux pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, elle bénéficie de la solidarité locale, départementale, régionale, voire nationale. C'est ainsi que nous avons bénéficié de subventions :

- De l'Etat : 240 000 € de DETR
- De la Région : 198 515 €, + 81 250 € dans le cadre du programme CLIMAXION
- Du Département : 198 515 € qui s'est aligné sur le montant de la Région
- La CAF : 155 700 €
- Les CEE (certificats d'économie d'énergie) : 21 979 €

Donc pour un montant total d'aides de 895 959 € ce à quoi on peut rajouter le FCTVA pour 268 530 €. Le reste à charge pour la commune n'est pas vain pour autant avec 472 742 € et sans emprunt.

Il est bien évident que sans ces aides, Granges-Aumontzey n'aurait jamais pu financer un tel projet, donc merci aux différents financeurs pour leur concours.

Quelques chiffres également sur la capacité d'accueil maxi pour l'ensemble du site 246 :

– Hébergement : 32 personnes, la micro-crèche : 10 enfants + 1 d'urgence, le périscolaire 120 enfants de 6 à 17 ans et 32 enfants de moins de 6 ans, pour terminer l'école de musique avec une capacité d'environ 100 personnes.

Au-delà de l'optimisation de l'existant comme les cuisines et cantine, nous avons construit et/ou réhabilité

une micro-crèche, les espaces dédiés au périscolaire, l'école de musique et l'hébergement, accessible aux personnes à mobilité réduite. Il s'agissait aussi de réduire la consommation énergétique d'un bâtiment mal isolé et doté d'un chauffage très consommateur.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour l'inauguration de notre Pôle Socio-culturel, ce qui compte vraiment désormais, c'est ce qui en sera fait. Par ces propos, je m'adresse aux habitants de la commune, à ses forces vives, aux associations, mais aussi aux élus d'aujourd'hui et futurs qui en auront la gestion.

Nous avons réalisé le contenant, à nous tous collectivement maintenant d'en assurer le contenu, de le faire vivre et qu'il reste un lieu essentiellement tourné vers l'enseignement, vers la jeunesse comme dans son glorieux passé.

Vous avez bien sûr remarqué la décoration et le pot de l'amitié qui nous attend, pour cela, je remercie la commission des extras municipaux, l'ensemble du personnel municipal, l'école de musique sous la baguette de son Directeur et le personnel de la micro crèche pour leur investissement à la réussite de cette belle inauguration sous un soleil radieux, du Pôle socio culturel, baptisé Simone VEIL.

Merci de votre attention, et comme le veut la tradition, pour ne pas que les murs craquent, en ces périodes de sécheresse à répétition, nous allons les arroser mais après les autres interventions.

Je vous remercie de votre attention.



Une commune, un sapin, une forêt

Tout part d'un carré de laine...

Puis deux, puis trois puis c'est toute une commune qui s'y met.

On apprend à tricoter, on se retrouve pour des moments conviviaux, on découvre son voisin, sa voisine.

Petit à petit les morceaux se collent et s'assemblent pour

Former un sapin...Et avec les villes qui s'y mettent aussi, c'est une forêt originale qui voit le jour.

Le sapin a pour but de valoriser la lutte contre l'isolement des personnes âgées et sensibiliser à l'impact que subissent nos forêts Vosgiennes.

Et puis, la création d'un sapin géant est toujours un temps fort aux moments des fêtes de fin d'année, une autre manière de décorer notre cité.

Cette opération est organisée par le **CCAS de Granges-Aumontzey** et l'accueil de la **Vologne** avec la coopération de **Monalisa Vosges**, les associations, le périscolaire et toute personne intéressée par le projet.

L'association Monalisa se déplacera sur tout le département pour inaugurer les sapins, coordonner des temps de rencontres et d'échanges, favoriser le lien intergénérationnel et la transmission des savoirs.



Ecole

DES INVITÉS CHOUCROUTÉS

Vendredi 3 décembre Saint Nicolas et le père Fouettard se sont rendus dans les écoles de la commune. Un passage qui atteste que cette tradition est encore bien ancrée à Granges-Aumontzey.

Prévenus de son arrivée, les enfants n'ont pas fait les choses à moitié, les petits écoliers ont fait honneur à Saint-Nicolas et père Fouettard en leur chantant des chansons, en récitant des poèmes et en leur offrant de nombreux dessins préparés en amont, qui ont fait leur petit effet et touché leurs invités.

De son côté, après avoir écouté avec attention les chansons des écoliers, le saint patron a offert à chacun un livre, une brioche à son effigie ainsi que des clémentines en promettant de revenir l'année prochaine.

Corinne MOUROT



SPECTACLES DE NOEL ANNULÉS

Comme l'ensemble du corps enseignant, la commission scolaire a appris, la veille, la décision de l'inspection académique d'annuler les spectacles de Noël à destination des écoliers.

Dans son souci de porter la culture vers ce jeune public et de soutenir les artistes, la commission scolaire a décidé de reporter ces spectacles à une période plus favorable.

PARIS DES PETITS REPORTERS

Un projet pour les CM de l'école Jules Ferry

Cette année, nous faisons des recherches et écrivons des articles, pour partager nos découvertes sur la capitale.

Dans ce numéro, en voici quelques-uns proposés par les élèves de CM1 :

- Paris, capitale de la France
- La Dame de fer
- Un album qui nous a plu
- Le Louvre
- Léonard, le plus grand génie de la Renaissance

Bonne lecture !

Timéo, Maëlys, Hailey et les autres !



Les petits reporters de la classe de CM1

Paris, capitale de la France

Paris est la plus grande ville de France, avec 2 187 526 habitants : c'est la capitale. Elle se situe dans la région Île-de-France et est traversée par la Seine. On peut traverser la Seine en bateau mouche.

Des touristes du monde entier viennent admirer ses monuments (la tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, Notre Dame ...), ou bien visiter de grands musées comme le Louvre (bien connu pour la Joconde, le célèbre tableau de Léonard de Vinci). Paris est aussi une ville agréable pour ses cafés et ses boutiques de luxe. Certains disent qu'elle est la plus belle ville du monde.

En 2024, elle accueillera les Jeux Olympiques !

Mathys, Eve, Enola



La Dame de fer

C'est une tour de fer de 324 m de haut, située sur le Champ de Mars à Paris. Elle a été construite pour l'Exposition universelle de 1889 par Gustave Eiffel, un ingénieur français. C'est un des monuments les plus visités de la ville car quand on monte dessus, on peut voir tout Paris.

Elle est utile pour donner la météo et sert d'antenne pour la radio.

C'est aussi le symbole de la France !

Dessin de Léo Elliot, Hugo, Léo, Manavai



Photo de la tour Eiffel



Dessin de Léo

École

Un album qui nous a plu:

« La tour Eiffel est amoureuse »

Cet album parle d'une histoire d'amour.

La tour Eiffel est malade parce qu'elle est amoureuse.

Tout Paris est inquiet et se demande pourquoi ...

L'Arc de Triomphe, la colonne Vendôme et d'autres monuments pensent qu'elle aime chacun d'entre eux mais ils se trompent ...

Nous avons adoré l'histoire et les illustrations en bleu, blanc et rouge. Nous vous conseillons ce livre .

Lésia et Enerick



Dessin de Lésia



Couverture de l'album

Le Louvre

Le Louvre est le plus grand musée du monde.

Il faudrait quatre jours pour tout visiter, sans dormir, ni s'attarder !

Il contient 35 000 oeuvres dont des sculptures et des peintures. Les plus célèbres sont la Joconde, la Victoire de Samothrace et la Vénus de Milo.

Maillys, Marvin, Luna



La Joconde



La Victoire de Samothrace



La Vénus de Milo

Léonard, le plus grand génie de la Renaissance !

Léonard de Vinci est un artiste, scientifique, inventeur et architecte qui a vécu il y a plus de 500 ans en Italie. Il est très célèbre pour avoir peint la Joconde, un tableau qui est exposé au musée du Louvre. Il a inventé une technique de peinture qui donne l'illusion de la profondeur.

Il donne du volume à ses personnages en jouant avec les ombres et la lumière pour qu'ils prennent vie.

Baptiste, Myrtille, Félicien, Marius



Dessin de Léonard de Vinci et de ses inventions

C.C.A.S.



Mission « Argent de poche »

Au vu de son succès en 2021, ce dispositif proposé aux jeunes de 15 à 17 ans habitant de Granges-Aumontzey sera reconduit cette année.

Pour rappel les objectifs principaux de ce dispositif sont les suivants :

- impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- valoriser le travail effectué par les jeunes

Modalités de mise en œuvre :

- chaque mission a une durée de 3 h 30 avec une pause de 30 minutes après 1h30 de travail
- l'indemnité est de 15 € par mission
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal
- un agent est désigné responsable du jeune et l'accompagne sur la mission.
- les missions seront effectuées pendant les vacances scolaires, le mercredi et le week-end.
- un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- les candidats seront retenus dans l'ordre des inscriptions à partir de maintenant
- le Budget prévisionnel de cette opération est de 1 000 € soit 66 missions

Rôle du responsable :

- présentation du service et de son fonctionnement
- description des tâches à réaliser
- garant des horaires (3h) et du temps de pause (30 mn) (le jeune reste à proximité du lieu de sa mission)
- en fin de mission, le responsable remet au jeune son contrat de participation signé et son bon de réalisation (ce bon lui permettra d'être indemnisé)

Les missions données aux jeunes sont des travaux légers et faciles à réaliser.

- nettoyage rangement de salles : école, pôle socioculturel, salle des fêtes, salle polyvalente
- rangement et classement au secrétariat,
- aide à l'entretien des espaces verts,
- désherbage,
- aide à l'installation de festivités etc....
- aide agent police municipal

Pièces à fournir :

- Contrat d'engagement
- Dossier d'inscription

Les pièces sont à télécharger sur le site internet de la mairie ou à retirer au secrétariat

Corinne MOUROT

Elections 2022

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES ET DATES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au vendredi 04 mars 2022.

Vous pouvez vous inscrire :

- en vous rendant à la mairie muni(e) d'un justificatif d'identité et de domicile.
- soit par internet sur le site service-public.fr, où vous avez également la possibilité de vérifier votre situation électorale.

Dates des élections prévues en 2022 :

- **Elections Présidentielles** : le 10 avril 2022 (1er tour) et le 24 avril 2022 (2ème tour).
- **Elections législatives** : le 12 juin 2022 (1er tour) et le 19 juin 2022 (2ème tour).



Régine GUYOT

Mission Locale

Peu importe d'où tu viens, tu peux aller où tu veux. Il suffit juste de le vouloir... et de s'adresser au bon interlocuteur.

La **Mission Locale** est un service public de proximité dédié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle accueille gratuitement tous les jeunes de 16 à 25 ans (inclus) ni scolarisés, ni étudiants. Elle a pour rôle d'accompagner ces jeunes dans leur recherche de solution.

Les principaux domaines d'intervention sont :

- **Projet professionnel** : mieux connaître leurs motivations, leurs centres d'intérêts, leurs points forts, trouver un métier qui leur plaît, retrouver confiance et dynamisme et s'engager dans l'action...
- **Emploi** : faire un CV, préparer un entretien, trouver un employeur...
- **Formation** : trouver des financements pour une formation motivante
- **Mobilité** : aides au permis de conduire, montage du dossier et suivi en formation
- Etc.



11 rue de l'Université
88100 Saint-Dié-des-Vosges
03 29 51 65 55
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

La Mission Locale aide également les jeunes sur toutes les autres questions de leur vie quotidienne : santé, logement, etc.

L'accompagnement des jeunes peut-être individuel ou collectif, partiel ou renforcé, et permet notamment, si besoin, de mettre en place un soutien financier pour favoriser leur autonomie et la réalisation de leurs projets.

Si vous connaissez des jeunes qui cherchent à s'insérer dans la vie active, qui sont en plein doute, dans la galère... peu importe la question, la mission locale leur apportera des solutions.

Corinne MOUROT

Administration

UN NOUVEL AGENT AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Habitant Jussarupt, Corinne VILLEMINE est employée aux services administratifs de la commune depuis le 04 janvier 2022 comme adjoint administratif, en immersion, avec un contrat d'une durée de 3 mois, renouvelable une fois, pour palier à la vacance de poste suite au départ d'un agent. Chargée de l'accueil, elle aura aussi d'autres missions (Associations, manifestations, agence postale communale, ...) tout ceci sous la houlette de Magalie MELINE, Directrice Générale des Services.

Ayant une formation initiale de secrétaire et après avoir exercé, pendant 32 ans, le métier d'aide maternelle puis d'A.T.S.E.M. à l'école maternelle de la commune de Granges-Aumontzey elle a décidé, après mure réflexion, de changer de métier et a profité de la vacance de ce poste pour proposer sa candidature.

Bienvenue à elle.



Régine GUYOT

Marchés artisanaux nocturnes

Ils se dérouleront cette année : Les mercredis 13 juillet, 20 juillet, 27 juillet, 3 août, 10 août et 17 août de 18h à 22h.

Nos marchés ont pour but de permettre et faire perdurer l'artisanat et le circuit court.

Les marchés que l'on veut 100% artisanat, commencent à être copiés mais pas égalés, car nos critères d'exigences restent rigoureux.

Nous privilégions toujours les petits artisans, ceux qui, avec des matières nobles réussissent à construire des objets magnifiques que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

Le régal des papilles sur nos marchés estivaux est toujours au rendez-vous à prendre sur le pouce ou dégustation lors de votre visite.



Pour le plaisir de tous, les groupes musicaux différents s'enchaînent au fil des marchés.

D'autres déambulations seront programmées.

Diverses activités ludiques gratuites vous sont proposées pour la joie des petits comme des grands.

Ces marchés à ne pas manquer sous aucun prétexte.

Le vivre ensemble fait partie de nos priorités.

Alors, donnons-nous rendez-vous dès à présent le 13 juillet à 18h !

Elisabeth Roussel

Marché hebdomadaire

Un de nos vœux en cette nouvelle année est de voir réapparaître notre marché hebdomadaire !

Pour la bonne réalisation de celui-ci nous vous sollicitons pour répondre à notre petit sondage concernant le jour souhaité et le moment de la journée, disponible sur notre site de Granges- Aumontzey, dans nos commerces ou à l'accueil des mairies de Granges et d'Aumontzey.

(Un exemplaire est à découper dans notre Vologne Infos)

Le sondage arrivera à échéance fin janvier et notre décision sera prise selon le jour que vous avez le plus préféré. A partir de maintenant nous recherchons des commerçants ambulants.

Élisabeth Roussel

SONDAGE Marché hebdomadaire

A retourner au secrétariat de la Mairie

- Souhaitez-vous le retour du marché hebdomadaire ?

OUI

NON

- Quel jour préférez-vous ?

L M Me J V S D

- A quel moment de la journée ?

Le Matin

Fin d'Après-Midi



Commune de Granges-Aumontzey • 1, rue de Lattre de Tassigny 88640 GRANGES-AUMONTZEY
Tél : 03 29 51 41 09 • courriel : mairie@granges-aumontzey.fr

Horaires d'ouverture : Lundi – Mercredi – Vendredi de 8h à 12h Mardi – Jeudi de 13h30 à 17h30 / Samedi de 9h à 11h

Santé

Une équipe de professionnels de santé vous accueille gratuitement à Remiremont pour

Gérer votre problème de santé au quotidien

Disposer d'une écoute bienveillante

Echanger avec des personnes dans des situations similaires

Apprendre à vous relaxer et gérer votre stress

Adapter votre alimentation

Prendre une activité physique adaptée régulière



Espace Santé du Pays
7 rue Georges Lang, 88200 Remiremont
Tel : 03.29.23.40.00

Dispositif agréé et financé par le Ministère de la Santé

MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN

ESPACE SANTÉ

Allergie alimentaire - Asthme - Cancer - Diabète -
Dermatite atopique - Surpoids - Obésité - Ostéoporose



Parlez-en à votre médecin, à un professionnel de santé
ou prenez directement contact au 03 29 23 40 00



Mémo Seniors

Edition 2022



Bien vieillir

Informations pratiques à proximité
de chez vous

Carsat
Nord-Est

LA VIE EN
VOSGES
le Département

UNE ACTION SOCIALE
agirc-arrco

Nouvelle édition enrichie et actualisée !

Pour vous permettre d'accéder aux nombreux services et ressources sur le Pays de Remiremont et de ses vallées et favoriser le bien-être de nos aînés et de leurs proches

À retirer gratuitement à l'accueil
de la mairie ou à consulter
sur www.paysderemiremont.fr
(Rubrique Actualités)



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre



Journée nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix et Hommage à tous les Morts pour la France.

Nous vous remercions d'être venus aussi nombreux pour cette Commémoration. Nous avons eu le plaisir de vous retrouver autour du verre de l'amitié mais malheureusement pas pour le repas républicain, les restrictions sanitaires étant assez lourdes pour permettre son bon déroulement.

Néanmoins nous avons pu retrouver ces moments d'échange, nous espérons pouvoir reprendre de façon régulière nos moments de convivialités autour des commémorations et cérémonies.



Festivités de Noël



MARCHÉ DE SAINT NICOLAS DU 4 DÉCEMBRE 2021

Depuis deux ans nous réalisons le Marché de saint Nicolas en association avec le Téléthon.

Les festivités ont commencé dès le vendredi soir avec un concert de la Chorale L'île aux chansons pour accompagner l'ouverture des 24h de marche organisée par le Don du Sang.

Nous avons accueilli le samedi différents artisans qui ont affronté le temps peu clément, et avons eu le plaisir d'avoir la visite du Saint-Nicolas et de son acolyte le Père Fouettard qui ont déambulé avec Mi Mouche en offrant des friandises aux plus courageux, artisans, et commerçants.

Le concert de l'harmonie Municipale Les Gens d'Air de Granges-Aumontzey de l'harmonie municipale de CHALIGNY a clôturé cette journée.

Nous tenons à remercier nos associations Graingeaudes - Azmontaines qui ont organisé différentes animations pour faire vivre notre commune. (N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles ou vos prochaines dates d'animation).



Vous les reconnaissez ?



DÉCORATIONS DE NOËL

Nous tenions à remercier l'association l'Azmontaine pour avoir décoré notre commune avec des créations très jolies et très appréciées des petits comme des grands qui se sont pris aux jeux de se transformer en lutin le temps d'une photo. (Nous avons pu voir sur différents réseaux sociaux de nombreuses photos de lutins sur notre commune).

Merci également aux extras municipaux pour la décoration de la salle des fêtes, peu de personnes ont pu l'admirer c'est pourquoi je vous partage quelques photos.

Laetitia DAESCHLER

Urbanisme

ETAT RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS D'URBANISME DÉPOSÉS EN 2021

Après bien des années de déclin industriel, Granges-Aumontzey attire de nouveau. Nous pouvons analyser cela par notre proximité de Gérardmer mais pas seulement. Nous comptons une offre de soins importante (médecins, pharmacie, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, maison de retraite, aides-soignantes à domicile etc.). A cela, on peut rajouter des écoles élémentaires bien équipées, une école de musique, une micro crèche, une halte-garderie, cantine neuves. Granges-Aumontzey compte également sur son territoire un tissu de commerces de proximité dense et une économie industrielle et touristique encore bien présente, des associations nombreuses et dynamiques.

Sans oublier et c'est peut-être là une de nos plus grandes richesses, un cadre de vie préservé et à préserver.

Les demandes d'instruction de dossiers d'urbanisme sont souvent, un indicateur de la vitalité d'un territoire. Au-delà des opérations immobilières, chacun d'entre nous a pu s'apercevoir qu'il n'y avait quasiment plus de maison, ni de terrain à vendre sur notre commune.

Vous trouverez ci-dessous, à cet effet un tableau retraçant le nombre de dossiers instruits en 2021. Je remercie le personnel en charge de l'urbanisme pour ce travail conséquent.

Frédéric THOMAS

	2020	2021	Evolution en %
Certificats d'urbanisme	86 dont 10 CUB opérationnels	107 dont 19 CUB	+ 24,5 %
Déclarations préalables	57	79	+ 38,6 %
Permis de construire	26	36	+ 46,3 %
Permis modificatifs	02	00	
Total	171	222	+ 32,6 %

Le parc naturel régional des Ballons des Vosges



Créé en 1989 à l'initiative des régions Lorraine, Alsace et Bourgogne Franche-Comté, **le Parc naturel régional des Ballons des Vosges** (PNRBV) regroupe actuellement 216 communes réparties sur quatre départements : les Vosges, le Haut-Rhin, le Territoire de Belfort et la Haute Saône (webinaire du PNRBV du 25 novembre 2021).

Le PNRBV s'organise autour d'un projet de territoire, appelé « **la charte** », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire.

Le Parc intervient pour préserver les patrimoines, il participe aussi au dynamisme économique de son territoire de moyenne montagne.

Son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Parmi les actions du parc, on peut aussi noter le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics.

La charte définit les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de

développement du Parc, les mesures à adopter pour une durée de 15 ans.

À l'issue de ces 15 ans, une procédure de révision de la charte permettra, au vu du bilan des actions, de redéfinir un nouveau projet et tout particulièrement de prendre en compte les modifications de périmètre du parc (ajout de communes, prise en compte de communes nouvelles).

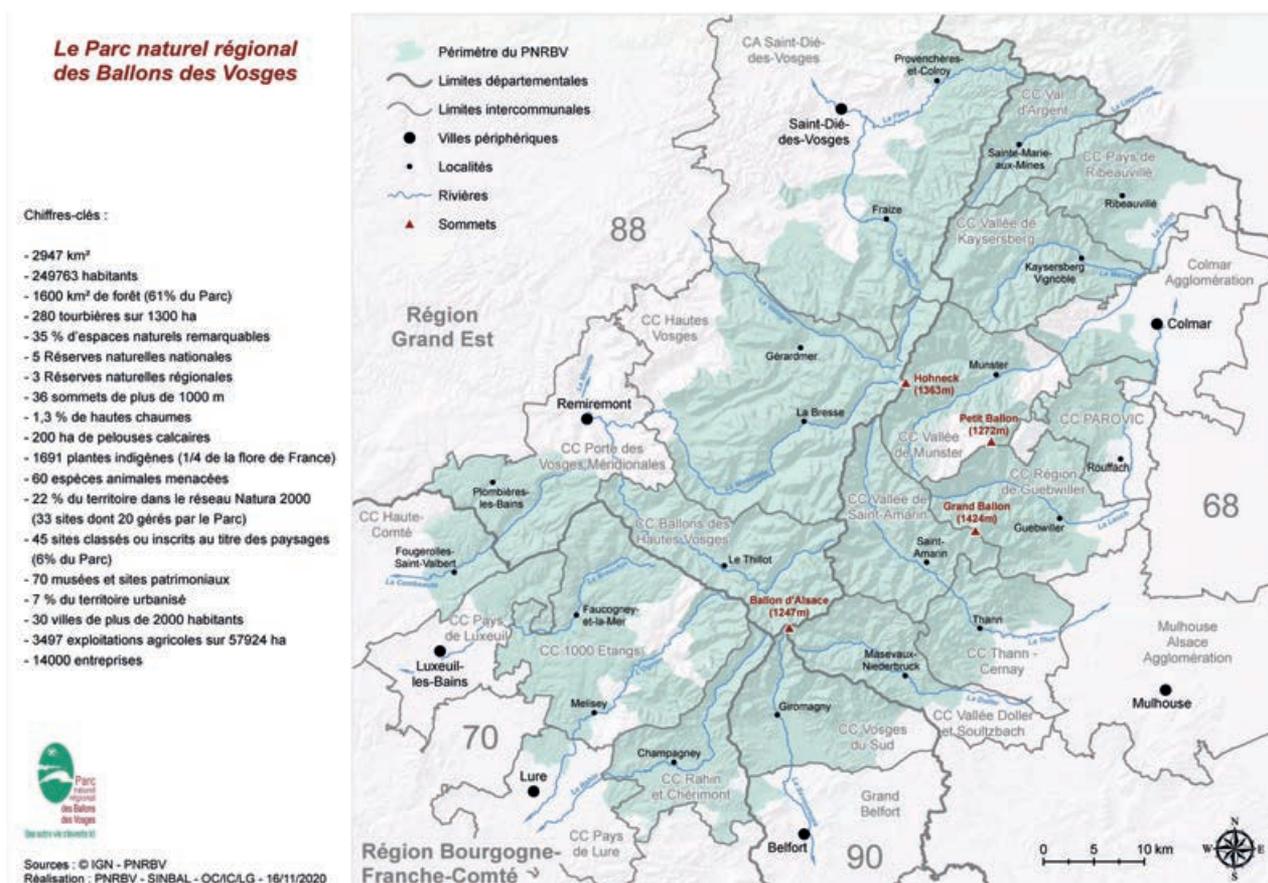
C'est précisément le cas de notre commune qui adhère au Syndicat Mixte du PNRBV et bénéficie à ce titre du conseil du Parc sur la totalité de son territoire.

Pourtant malgré la fusion de Granges et d'Aumontzey, le panneau signalétique du parc est toujours situé à l'entrée de Granges, et n'a pas été déplacé à l'entrée d'Aumontzey.

Il faudra attendre l'échéance de la révision de la charte prévue pour 2027 pour constater l'élargissement du périmètre au territoire d'Aumontzey.

Toutes les modifications du périmètre du PNRBV seront entérinées par un arrêté ministériel.

Martine Bonne, Déléguée au PNRBV



informations et illustrations issues du site www.parc-ballons-vosges.fr

Les amateurs de motos anciennes

C'est avec enthousiasme que sept ou huit membres du Club des Amateurs de Motos Anciennes se sont retroussés les manches pour consolider et dégager les calvaires de la commune de Granges. Certains sont bien connus, d'autres plus cachés dans la nature.

L'opération s'est déroulée sur six ou sept après-midis très conviviaux, où chacun pouvait apporter son expérience pour réhabiliter et préserver ces témoignages du passé et transmettre notre Histoire de Granges aux générations futures.

Deux se situent aux Quatre Vents, deux aux Évelines, deux à Rosé, deux au haut du Spoix, trois au-dessus des Huttes, un à Gadémont et enfin deux le long de la route de Bruyères, à la sortie de Granges.

D'autres croix existent également en ville, en bon état, et ne semblent pas nécessiter des soins particuliers. Ce travail bénévole, effectué bien sûr avec l'autorisation de Monsieur le Maire, aura renforcé notre lien social, surtout en cette drôle d'époque que nous fait subir ce maudit virus...

Notre futur projet sera le renforcement du pont dit « de l'Esquivière », qui date sans doute du 16^{ème} ou 17^{ème} siècle.

Comme vous le constatez, notre passion du passé et du patrimoine ne s'applique pas uniquement aux anciennes mécaniques.



Transfert du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de GÉRARDMER

A compter du 1^{er} janvier 2022,

L'activité du service des Impôts des Entreprises (SIE) de Gérardmer est transféré au :

**Service des Impôts des Entreprises
de SAINT DIE DES VOSGES
Place Jules Ferry BP 263
88107 SAINT DIE DES VOSGES CEDEX
Tél. : 03 29 55 27 26**

Horaires d'ouverture de l'accueil physique :
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 - Uniquement sur RDV

Pour toute démarche, avant de vous déplacer, pensez toujours que vous pouvez :

- consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr (24h/24 et 7j/7)
- poser une question ou prendre rendez-vous via la messagerie sécurisée de votre espace professionnel

Attention :
Ce transfert d'activité ne concerne que les entreprises.

Amitiés & Loisirs

La troupe amitiés et loisirs a repris le chemin des répétitions à l'automne. Après une année blanche nous avons décidé de reprendre les répétitions.

Nous avons choisi de conserver la pièce choisie l'an passé que nous espérons pouvoir la présenter au public grangeaud au printemps.

Il s'agit d'une pièce en 3 actes de Vivien Leheraux fort comique. Les 7 acteurs sont impatients de retrouver leur public.

Vous retrouverez l'équipe habituelle enrichie de deux nouvelles recrues dont les visages ne vous seront pas inconnus.



ANIM GA PRÉSENTE

The Green Duck sera en concert à la salle des fêtes de Granges, le samedi 2 avril à 20h30.

Ce groupe distille une musique irlandaise, festive, dans toute la France et les pays limitrophes depuis une dizaine d'année, avec à son actif plus de 600 concerts .

On viendra juste de passer la Saint Patrick, ce sera une bonne occasion de prolonger la fête, avec ces 4 musiciens emprunts de l'âme irlandaise et qui nous offriront tous les grands titres issus de cette culture. Et, ce soir-là, la salle des fêtes sera résolument verte !

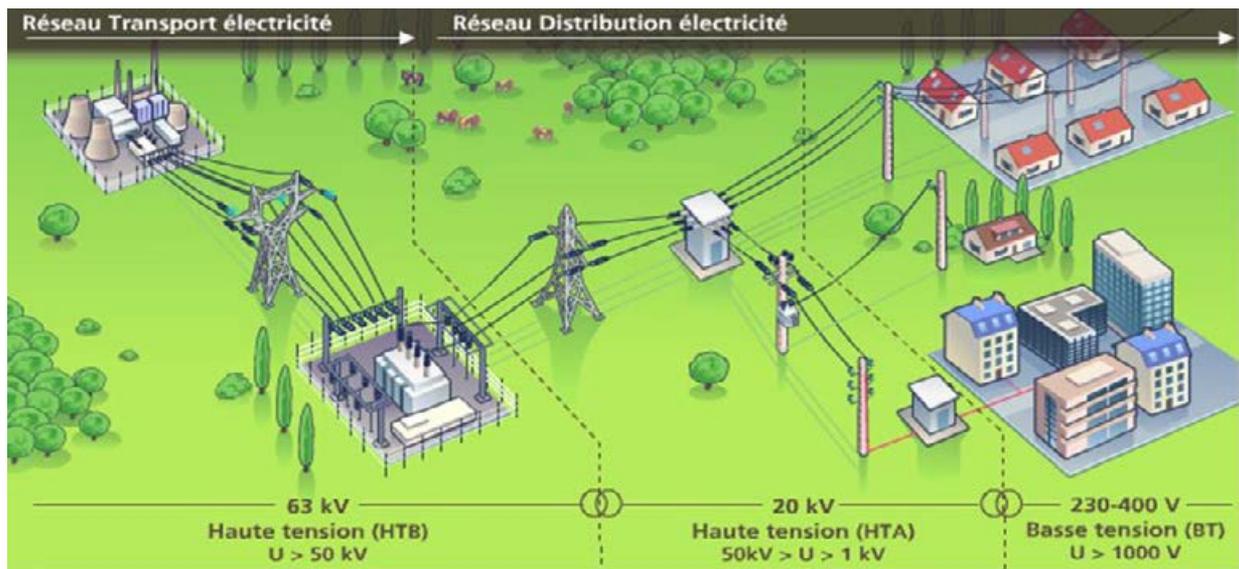


Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV)



Serge RENAUX
Président du S.D.E.V.

Créé en décembre 1994, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (377 569 habitants).



Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (400/230 volts), il en a confié la gestion (près de 11 000 km et 5700 postes de transformation) à l'entreprise ENEDIS, dont il contrôle annuellement l'activité.

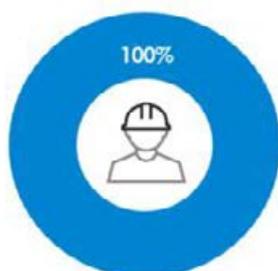
Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux d'**enfouissement** (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)
En 2020 : 5 850 000 €
- des travaux d'**extension** (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales
En 2020 : 1 330 000 €

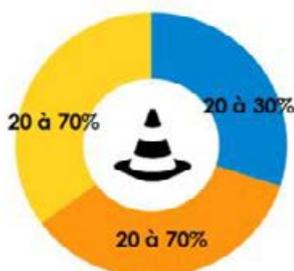


Enfouissement des réseaux à Sandaucourt

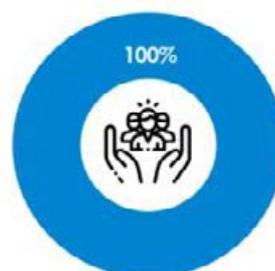
- des travaux de **renforcement** (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers) et de **sécurisation** (remplacement des réseaux basse tension en fils nus par du câble torsadé) dans les communes rurales
En 2020 : 2 450 000 €



Maîtrise d'œuvre & maîtrise d'ouvrage

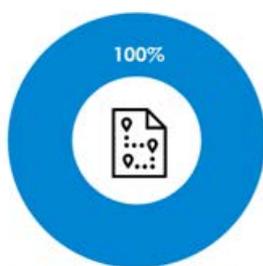


Travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public

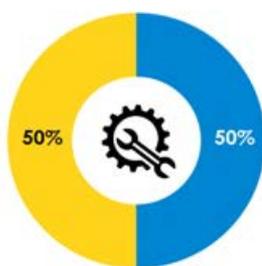


Coût lié à la mise en place du service éclairage public

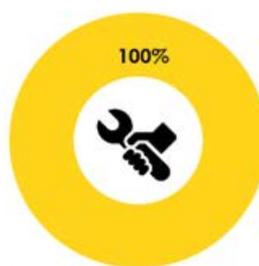
Maintenance : répartition des coûts



Cartographie du réseau d'éclairage public des communes



Maintenance préventive



Maintenance curative



Coût lié à la mise en place du service éclairage public

COMPÉTENCE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SDEV a élaboré un schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, maillant l'ensemble de département.

Il est envisagé d'installer **130 bornes d'ici 4 ans**.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le Syndicat ou à visiter son nouveau site internet www.sdev88.fr

Notre équipe de 19 agents vous accueille au 28 Rue de la Clé d'Or à Epinal, du lundi au vendredi (8h00-12h00/13h00-17h00).

Locaux commerciaux disponibles

Soucieux de l'économie de notre commune, nous avons beaucoup de demandes concernant des futurs acquisitions, terrains, locations pour des chefs d'entreprises de tout corps de métiers. A ce jour nous n'avons pas en notre possession la totalité des biens pouvant être loués ou vendus. Ceci implique des choix des futurs acquéreurs vers d'autres communes le cas échéant. A cet effet, nous avons mis un questionnaire en ligne sur le recensement des locaux disponibles sur la commune. (Disponible également à l'accueil de la mairie). Celui-ci dûment rempli, nous vous transmettrons les coordonnées de potentiels chefs d'entreprises intéressés par votre bien.

Élisabeth Roussel

Questionnaire de recensement des locaux commerciaux disponibles sur la commune

Merci de remplir ce questionnaire et de le renvoyer à la mairie par voie postale (1, rue de Lattre de Tassigny, Granges-sur-Vologne, 88 640 Granges-Aumontzey) ou par mail (mairie@granges-aumontzey.fr)

Propriétaire

Mr ou Mme:

Adresse:

Tel fixe: Portable:

Mail:

Immeuble concerné

Adresse:

Dernière activité du local :

Local disponible :

Oui, à quelle date.....

Non

Bien :

À vendre, prix :

À louer, prix :

Type :

Maison local appartement garage autre, à préciser :

Présence d'un grenier : oui non

D'une cave : oui non

Surface de l'immeuble :

Questionnaire de recensement des locaux commerciaux disponibles (suite)

Surface du local commercial :

L'immeuble est-il isolé ?

Oui

Non. Si non, quels travaux sont à prévoir :

Type de Chauffage :

Electricité:

Mono Triphasé

Puissance :

Terrain:m²

Stationnement :

Oui, surface :, nombre de place de parking :

Non

Présence d'un quai de chargement/déchargement grenier : oui non

Le local est-il accessible aux Personnes à Mobilité Réduite ?

Oui

Non. A préciser :

Etat général de l'immeuble (à préciser et avec photos si possible):

.....
.....
.....

Etat général du local (à préciser et avec photos si possible):

.....
.....
.....

Travaux à réaliser:.....

Acceptez-vous qu'un élu visite le local ?

Oui, disponibilités :

non

Expression libre :

.....

La Rue Salengro

« La calomnie, Monsieur, vous ne savez pas ce que vous dédaigniez ... »

Ou l'histoire d'un nom de rue à Granges-Aumontzey.



La rue Salengro :

Cette rue se nommait jadis (et encore souvent, à l'heure actuelle) la « rue des Voids ». Le mot « void » vient du latin « vadum » qui signifie « gué ». Cette voie donnait accès aux terrains situés « au-delà » du ruisseau des Huttes et de ses diverticules. Cette rue part de la place Étienne Seitz à hauteur du Kiosque, pour rejoindre la route du Tholy.

Qui fut Roger Salengro ?

Roger SALENGRO est un personnage aux convictions politiques bien arrêtées, qu'il met en pratique sereinement dans cette époque troublée. Durant la Première Guerre, il participe aux combats d'Artois et de Champagne. Il est fait prisonnier le 7 octobre 1915 (se déplaçant, avec l'autorisation de son chef de section, en rampant, afin d'aller rechercher le corps d'un de ses amis, **il est fait prisonnier de guerre**).

Il est cependant soupçonné de désertion et évite de peu une condamnation par un Conseil de guerre en 1916. Il est rapatrié en avril 1918 (et pesant seulement 42 kg) après son passage éprouvant dans divers camps de prisonnier allemands et se lance dans le journalisme et le militantisme. Député socialiste, à 46 ans, il devient ministre de l'Intérieur du gouvernement de Léon Blum (1936). Il subit alors une campagne infamante de la part de l'extrême-droite qui reprend le motif de « désertion » dont Salengro a pourtant été lavé par les tribunaux. Il faut dire que l'arrivée au pouvoir du Front populaire prive la droite de ses espérances de gouverner (L'occasion lui en sera donnée dès 1940 avec l'arrivée de ce qui sera nommé « l'État français »). Ces calomnies insistantes sont le fait de l'Action française de Charles Maurras et de l'hebdomadaire de droite Gringoire. Une majorité de la population suit ces accusateurs ...

Disculpé mais affecté par la campagne de calomnies et, qui plus est, déprimé par la mort de sa femme, Roger Salengro se suicide le 17 novembre 1936 dans sa cuisine de Lille, ville dont il est le Maire. « **Il n'y a pas d'antidote contre le poison de la calomnie** », lance Léon Blum à ses funérailles, cinq jours plus tard.

Ne supportant plus les calomnies, il se suicide par inhalation de gaz après avoir écrit : « *S'ils n'ont pas réussi à me déshonorer, du moins porteront ils la responsabilité de ma mort* ». Si l'on affine le portrait de cette personnalité, on peut s'arrêter un instant sur les précautions prises lors de son suicide : il fait sortir son chat avant de bloquer portes et fenêtre avec des serpillères mouillée afin que le gaz de sa gazinière ne s'échappe par ces interstices. Résolu en ce qui concerne sa décision propre, mais « humain » jusqu'au bout !!!

Oubliant son attitude antérieure, l'opinion publique bascule et s'associe à l'oraison funèbre prononcée par Léon Blum disant que « *La France célèbre un socialiste populaire, modeste et têtu, à l'image des héros de cet âge d'or de la gauche* ».

Beaumarchais, in *Le Barbier de Séville*, fait un « éloge de la calomnie ». La pièce est jouée pour la première fois le 23 février 1775. Elle reste d'actualité dans nos sociétés promptes à se défaire de « ceux qui gênent ». Un des acteurs fait ici, une fois encore, preuve d'un réel cynisme en déclarant :

« *La calomnie, Monsieur ? Vous ne savez guère ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens prêts d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien : et nous avons ici des gens d'une adresse ! ... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme hirondelle avant l'orage, pianissimo murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et piano, piano vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et rinforzando de bouche en bouche il va le diable ; puis tout à coup, on ne sait comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil ; elle s'élançe, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au Ciel, un cri général, un crescendo public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ? »*

Claude GROSJEAN.

Etat civil

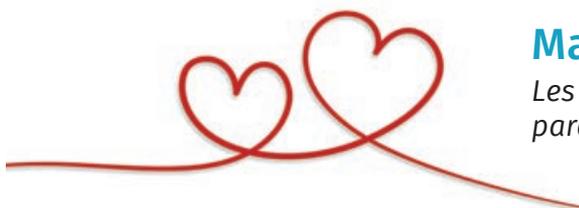
du 18 août 2021 au 31 décembre 2021



Naissances

- **Timaël CLEMENT** né le 25.08.2021 à Saint-Dié-Des-Vosges de Frédéric CLEMENT et de Amandine LEFEBVRE
- **Kenzo RISS** né le 27 août 2021 à Epinal de Ludovic RISS et de Johanny GUINAND
- **Côme HOERNEL** né le 13 octobre 2021 à Remiremont de Michaël HOERNEL et Caroline PARMENTIER-BOMBARDE
- **Mya MAURICE** née le 07 décembre 2021 à Saint-Dié-Des-Vosges de Sébastien MAURICE et Ludivine GAIRE

Rectificatif du Vologne info précédent : Mia, Caroline, Christelle VELEZ née le 13.06.2021 à Remiremont de Morgane VELEZ et de Alexandra LEMARQUIS



Mariages

Les 3 mariages ne souhaitant pas paraître dans le Vologne info.



Décès

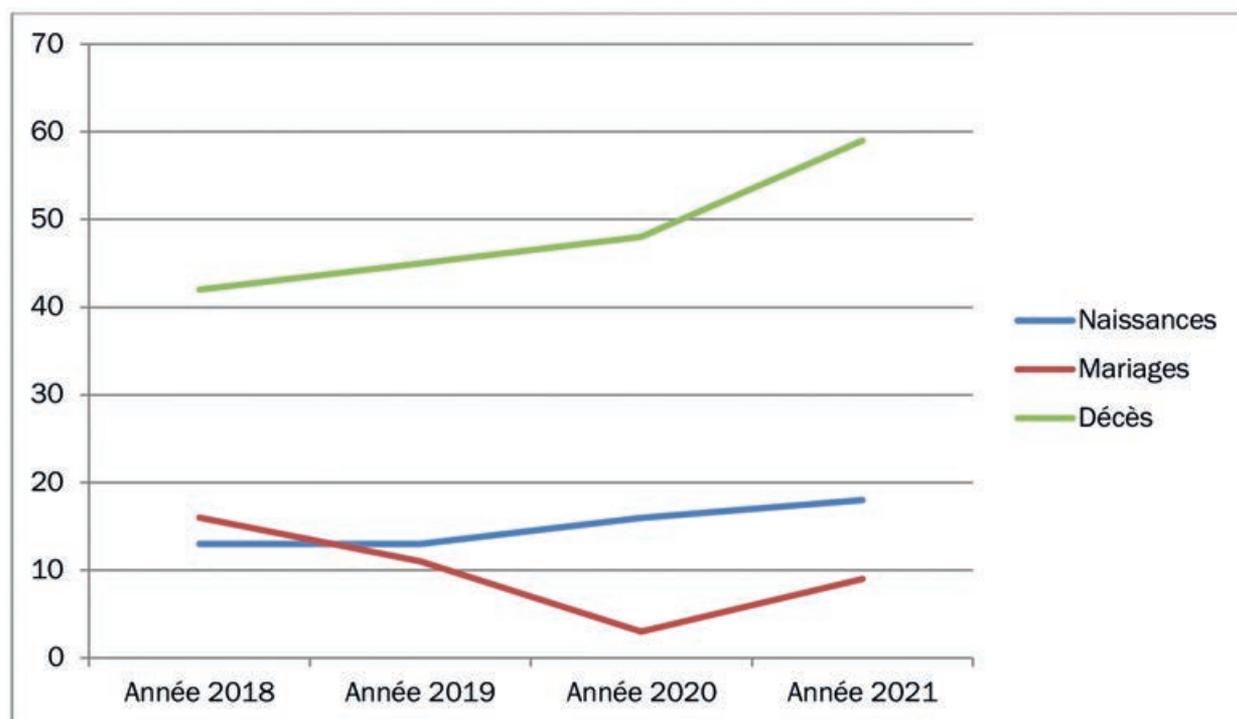
Dans la commune

- 31 août 2021 : **Monique, Camille RINGENBACH** veuve LAHAXE – 83 ans
- 14 septembre 2021 : **Joëlle, Marie-Thérèse CUNIN** veuve ANDRÉ – 68 ans
- 19 septembre 2021 : **Stéphane, Del, Emile MAGRON** 57 ans
- 03 octobre 2021 : **Pierrette, Laure LEMARQUIS** veuve BASTIEN – 90 ans
- 13 octobre 2021 : **Régine, Gilberte PIERRE** veuve THEIS – 96 ans
- 16 octobre 2021 : **Marie, Chantal COLLIN** – 75 ans
- 1^{er} novembre 2021 : **Jacques FERRY** – 72 ans
- 14 novembre 2021 : **André, Maurice BADONNEL** 83 ans
- 17 novembre 2021 : **Marcelle, Jeanne, Constance BOLMONT** veuve JEAN – 94 ans
- 24 novembre 2021 : **Cécile, Irenée VILLEMIN** veuve MOUGEL – 94 ans
- 17 décembre 2021 : **Maurice, Pierre, Bernard HUGUENOT** - 87 ans

A l'extérieur de la commune

- 17 août 2021 : **Martine, Irène SPITZ** épouse MEYER – 66 ans
- 31 août 2021 : **Robert, Pierre, Camille BARADEL** 94 ans
- 12 octobre 2021 : **Georges, Roger, Jean REGULAIRE** 64 ans
- 21 octobre 2021 : **Isabelle, Marie, Eugénie LOSSEROY** veuve HOUILLON – 99 ans
- 2 novembre 2021 : **Jean-Marie, Michel ROLLET** – 76 ans
- 5 novembre 2021 : **Cécile, Victoire KINET** épouse COLLIN – 91 ans
- 18 novembre 2021 : **René, Georges PERRIN** – 71 ans
- 15 décembre 2021 : **Robert, Georges GAUDEL** – 91 ans
- 15 décembre 2021 : **Jean-Claude, Gilles DUMASY** 75 ans
- 28 décembre 2021 : **Henriette, Jeanne DORIDANT** veuve CUNY – 93 ans
- 29 décembre 2021 : **Alice, Lucienne DORIDANT** veuve THOMAS – 90 ans

Courbe des naissances, mariages et décès des quatre dernières années.



L'état-civil permet d'observer l'évolution démographique de la commune. En y regardant de plus près, le coronavirus a largement contribué à la hausse de certaines statistiques.

Après une stabilité des naissances en 2018 et 2019 (13), nous enregistrons une hausse en 2020 (16) (+23%) et en 2021 (18) soit +12,5% par rapport à 2020. Cette augmentation continue est due à l'arrivée de jeunes couples sur la commune.

Après une chute considérable des mariages en 2020 (3) soit 73% de moins qu'en 2019 (11), nous avons une nette augmentation en 2021 (9), soit 300% de plus qu'en 2020. La faute au coronavirus forcément, qui a empêché la tenue des cérémonies en 2020 et le report d'une partie de celles-ci sur 2021.

De 2018 à 2020, il y a une hausse régulière des décès (+7% par an), transcriptions de décès comprises (personnes décédées dans une autre commune, mais dont le dernier domicile était Granges-Aumontzey). Par contre, entre 2020 (48) et 2021 (61) il y a une augmentation des décès de +27%. En 2021, pratiquement la moitié (29) concerne des personnes âgées de 90 à 100 ans et il y a aussi les décès liés à la pandémie.

Régine GUYOT

Un rêve de Noël

par les résidents de l'accueil de la Vologne.

Il était une fois un 2 décembre 2021. Bien au chaud dans le hall de l'Accueil de la Vologne. Il neigeait. Suzie, bancale dans son fauteuil, entourée de ses copines, s'exclama : « J'ai envie d'un bébé ! ». Ce fut un 'non' unanime et catégorique pour le reste de la salle. Mais enfin l'âge n'y était plus ! Mais visiblement pour Suzie, le désir toujours intact. « Mais dites-moi les amies, qui a-t-il de plus beau qu'un petit enfant tout rose qui gazouille ? » « C'est simple » lui répondit Marie-No : « Deux petits enfants tout rose qui gazouillent ! ». Éclat de rire général. Une succession de réactions fusât : « Moi je n'ai pas envie d'un bébé et c'est bien la dernière chose dont j'ai envie ! » « Je ne dis pas que je ne les aime pas mais seulement chez les autres ! », « Et que ferait-il, tout seul, avec nous le pauvre bébé ! »

« Sans compter qu'il faudrait lui trouver un père. Alors ce serait qui le père ? ». Ce fut au même moment, qu'un résident entra dans la salle, (Nous nous garderons de divulguer son identité car le pauvre en a pris pour son grade) ! « Ah tient, lui par exemple ! » « Ah non, ça me contrarie, là je ne suis pas d'accord ! » Et une autre de rajouter « Avec ce bonhomme comme père il serait déformé le pauvre enfant ! ». Mais Suzie avait déjà son idée derrière la tête et ne manqua pas de la partager avec toute l'équipe déjà bien amusée par le projet : « Mais ne cherchez pas Mesdames, de toute façon nous n'avons pas un choix extraordinaire. Le plus beau c'est l'Abbé et comme sa fonction l'indique il est abbé donc on peut déjà l'oublier. Moi je pense qu'il nous faut quelqu'un d'assez jeune qui présente bien. Vous n'avez pas d'idée ? »

« Julien ! » Proposa Lucette. « Oui pas mal, c'est vrai. Mais il est trop jeune ... écoutez, je ne vais pas tourner autour du pot, moi je vois Sylvain, notre agent d'entretien. Qu'en pensez-vous ? Il n'est pas mal du tout ! » Tout le monde acquiesça. C'est vrai Sylvain est très bien, il présente bien, est beau garçon, gentil, rendant service et intéressant. On a bien rigolé avec cette histoire et c'est autour d'un bon goûter que nous avons clos ce débat drôle et improbable.

De retour dans sa chambre, seule, Suzie songeait toujours à ce doux désir d'enfant. Mais attention un petit bébé très sage, qui ne pleure pas souvent et que l'on satisfait facilement. « Oh oui qu'il serait heureux avec moi et qu'est-ce que je serais



heureuse avec lui ! » Songea-t-elle en admirant ce ciel somptueusement étoilé de Noël. Au petit matin, Suzie fut réveillée par de mignons gazouillis. Deux grosses billes bleues toutes rondes et pleines d'amour la fixaient. Un bébé. « Mais c'est pas Dieu possible ! » Suzie le prit délicatement dans les bras. Il était (car, oui, il est question d'un petit garçon) exactement comme elle l'espérait. Miracle ! Très rapidement elle le nomma Sigisbert. Un prénom qu'il lui était apparu comme une évidence. Suzie était aux anges son vœu venait d'être exaucé.

Elle appela Jacqueline sa voisine. « Jacqueline, venez voir, venez voir ! ». Totalement ahurie Jacqueline s'exclama : « Mais c'est qui ? Et d'où vient-il ? » « C'est Sigisbert, descendu du ciel ! ».

« Pincez-moi c'est une blague ! » « Je n'espère pas, je me suis réveillée et il était là adorable comme tout. » « Mais enfin Suzie soyez raisonnable, cet enfant appartient à quelqu'un, peut-être une soignante de la maison. On va trouver une solution, ça ne peut pas être un miracle tout de même ! » « Et pourquoi pas c'est peut-être de la magie, on est en période de Noël » « Faites comme vous voulez ! Je suis à côté si vous avez besoin, en attendant je vais lui tricoter un petit pyjama ! ».

Les matins à l'Accueil de la Vologne, tout comme dans chaque maison de retraite, les résidents ont droit à une succession de visites dans les Chambres. Comme d'habitude ce fut le plateau du petit déjeuner qui ouvrit le bal de ces allers et venues. Quelle surprise de ne voir aucune réaction de la part de Magali, l'agent logistique, devant la présence d'un bébé dans la chambre d'un résident ! Suzie se dit qu'elles ont tellement de travail ! Ceci explique sans doute cela. Mais tout de même un bébé et pas n'importe lequel, il est si beau. Seulement Amandine l'aide-soignante n'a également eu aucune réaction. Comme si le bébé n'était pas là, comme s'il était transparent. C'est étrange tout de même. Suzie appela de nouveau

Jacqueline sa voisine. « Qui a-t-il lui dit Jacqueline? Vous avez un problème avec le bébé ! » « Moi non, mais rassurez-moi vous le voyez comme moi ? » « Pour sûr que je le vois ce beau bébé ! »

« Et bien figurez-vous que les employés ne le voient pas ». « Ce n'est pas possible ! » « Écoutez, quand Marion viendra nous chercher pour l'animation on lui demandera ». Et effectivement aux alentours de 10h du matin, Marion arriva pour accompagner Suzie à son cours d'épINETTES. À la confiance de Suzie et de Jacqueline, Marion fit une drôle de tête, d'abord surprise puis désemparée. Visiblement elle ne voyait pas non plus le bébé. Elle sorti rapidement de la chambre et dégaina son téléphone et on pouvait entendre ce qu'elle murmurait : « Amélie, je suis très inquiète Mme T et Mme G ont une hallucination collective. Elles me parlent d'un bébé qui est avec elle et qui a un prénom atroce ! » Même Marion ne le voyait pas, décidément... Les deux amies décidèrent d'appeler une autre voisine :

« Mathilde venez voir ! » « Mais qu'est-ce que vous faites avec ce bébé ? ». Rassurées de voir que leur amie voyait tout comme elles cet enfant, elles décidèrent de lui présenter Sigisbert. « Sigi..quoi ? » s'exclama Mathilde. « Changer de prénom mesdames ! Mais qu'est-ce qu'on va faire d'un bébé, et ne comptez pas sur moi pour le nourrir, la source est tarie !!! ». Zuzie un peu vexée répondit : « Le plus grand problème ce n'est pas le prénom, c'est que force est de constater qu'il faut être vieux pour le voir ! ». « Rhaa je savais bien qu'il ne fallait pas vieillir ! » « Mais Mathilde vous ne voulez pas être sérieuse deux secondes ! » « Ben je le suis, déjà nous on était neuf ! Quelle marmaille !!! Après j'ai eu 4 enfants ! Alors j'ai donné. Donc à mon âge, je ne vais pas recommencer ! Je n'en veux plus ! » « Merci la solidarité Mathilde, mais je vous rappelle qu'on n'a pas le choix car personne ne le voit. Va bien falloir que nous l'élevions cet enfant chéri » imposa Suzie.

« Moi je trouve ça inquiétant c'est vrai qu'il n'est pas embêtant. Depuis le début, il ne pleure pas,... mais a un moment il va grandir aura besoin d'autres choses, faudra l'emmener à l'école, lui faire à manger et il n'y aura plus de place dans nos chambres » s'inquiéta Jacqueline.

« Elles sont si grandes les chambres et puis on a le temps de voir il est si adorable profitons-en mesdames. » Et c'est ce qu'elles firent : en profiter, le cajoler, le dorloter...

Ce fut un gros bruit qui réveilla Suzie de ce drôle de rêve. Ce beau rêve de Noël. Ce qui apporta un peu de magie à cette histoire, c'est en animation lorsqu'elles se retrouvèrent Mathilde. « Oh Mesdames si vous saviez de quoi j'ai rêvé ? ». s'exclama toute heureuse Suzie. « Moi aussi lui dit Jacqueline. J'ai rêvé d'un bébé. J'avais tellement l'impression que c'était réel » « Môm oui, reprit Mathilde avec son accent vOsgien bien prononcé de la Bresse ! Et pis il avait un drôle de nom le gosse ! »

« Ah non reprit très attendrie notre Zuzie, « C'est mon Sigisbert ! »

« La véritable amitié sait être lucide quand il faut, aveugle quand elle doit. » Francis Blanche

FIN

NB. : Le prénom Sigisbert vient de l'allemand, « Victoire » et « brillant ». D'après les enseignements d'un professeur d'allemand, il faudrait le comprendre comme un souhait émis par les fées sur le berceau du nouveau-né : « Que tu sois brillant dans la victoire ! » ou encore : « Que la victoire fasse de toi un être brillant !!! »

Œuvre collective écrit dans le cadre des défis fous du mois de décembre de

« Mémoires et Perspectives ». Le thème : « écrire un conte de Noël. »

Les participants : Mmes Tisserant, Leulier, Lievaux, Laurent, Miclo A, Gingembre, Lejal, Valence, Rousselet, Gérard, Grégoire, Stabile, Mrs Aubry, colle.



Vous recherchez un hébergement collectif simple et familial ?

Hébergement collectif Simone Veil Agrément Jeunesse et Sport



HÉBERGEMENT : Le centre offre de nombreuses formules d'hébergement. Que vous soyez un club sportif, une association, une classe découverte ou une entreprise... Nos services sauront répondre à vos besoins

RESTAURATION (pas de gestion libre) : Petit déjeuner, repas du midi ou repas du soir, notre équipe veille à votre confort en vous offrant le maximum de facilités, à savoir la prise en compte du repas.

ACTIVITÉS SPORTIVES : Séjourner au centre vous permet d'avoir accès à l'ensemble des infrastructures sur réservation (Gymnase, terrains de sports, salles de réunions, 2 terrains de tennis, deux terrains de foot.)

Tarifs

L'hébergement s'organise en chambre de 1, 2 et 6 lits individuels sous forme de demi-pension, pension complète ou uniquement nuit et petit déjeuner, pour un capacité de 32 couchages.

NUIT / personne pour les + de 12 ans	22€
Petit déjeuner	6€
DEMI pension / personne de + de 12 ans (nuit + petit déjeuner + 1 repas)	36 €
Pension complète / jour / personne de + de 12 ans (nuit + petit déjeuner + repas du midi + repas du soir)	46 €
Boissons chaudes (café; thé, chocolat chaud)	1€
Pique-nique	8€

Nos prix s'entendent par jour et par personne, boissons non comprises

Réservation pour un minimum de 10 personnes

Paiements : Chèque vacances, chèque, virement, mandat administratif